

RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

Objet : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE AU STADE DUBOT

Rapporteur : Pierre BERGERET

Dans le courant de l'année 2016, la ville prévoit de réaliser des travaux de rénovation énergétique au stade Dubot. Il s'agit de remplacer le système actuel vieillissant par des installations au gaz, permettant de réaliser des économies d'énergie.

Sur le bâtiment des gardiens, il est prévu de remplacer la chaudière fioul par un préparateur d'eau chaude sanitaire de moins de 70 kW. Cette nouvelle installation assurera l'alimentation en eau des douches des vestiaires et le chauffage des vestiaires et des deux appartements des gardiens.

Dans les tribunes, le préparateur d'eau chaude sanitaire électrique sera remplacé par un préparateur d'eau chaude sanitaire de moins de 70 kW. Ce préparateur alimentera un tout nouveau réseau hydraulique qui assurera le chauffage de l'ensemble du bâtiment.

Ces travaux, qui entrent dans la démarche de développement durable engagée par la ville, vont permettre des économies d'énergies conséquentes, estimées à environ 8000 € par an.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Coût de l'opération	155 000,00 €	Etat - Fond de soutien investissement local	46 500,00 €
		Autofinancement	108 500,00 €
TOTAL	155 000,00 €		155 000,00 €

Après avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources réunie le 15 mars 2016, il est proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement prévisionnel, autorisant ensuite M. Le Maire ou l'adjoint faisant fonction à solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels.

RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

Objet : PLAN DE MANDAT 2014-2020 : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES FAMILLES

Rapporteur : Pierre BERGERET

La municipalité a engagé une politique familiale active permettant d'anticiper une politique sociale adaptée et mesurée.

L'acquisition d'un tènement dans les Jardins de l'Hôtel de Ville, sa réhabilitation et l'installation d'une « Maison des Familles » pour toutes les familles tassilunoises, veut répondre à cette exigence de proximité.

La maison des familles permettra :

- de favoriser le lien social,
- de créer un véritable service famille afin d'accompagner les familles dans les différentes étapes de leur évolution, notamment dans les périodes de vie les plus sensibles ou difficiles,
- d'installer le service Petite Enfance,
- de fédérer les acteurs qui travaillent pour accompagner la famille sur un lieu unique, central et favorisant l'échange et la complémentarité des compétences et des vécus.

Cette maison, acquise par la Ville en 2007, est typique des constructions fin 19ème siècle de l'Ouest lyonnais. D'une surface de 405m², elle est composée d'un rez-de-chaussée, de deux niveaux supérieurs et d'un sous-sol. Elle permettra d'aménager au rez-de-chaussée un espace de convivialité et une salle de conférence, et aux étages des bureaux pour le service petite enfance et les associations, ainsi qu'une salle de réunion. Une petite extension, à l'arrière du bâtiment, permettra l'insertion de sanitaires et d'un ascenseur qui desservira les étages.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
VRD - Aménagements extérieurs	80 000,00 €	CAF	50 000,00 €
Gros Œuvre - Désamiantage - Etanchéité	114 600,00 €	Conseil Régional	84 500,00 €
Charpente - Couverture - Zinguerie	70 000,00 €	Réserve parlementaire	20 000,00 €
Enduits de façades - Bardage - Couverture métallique	115 000,00 €	Autofinancement	690 500,00 €
Menuiseries extérieures et intérieures bois	125 000,00 €		
Menuiseries aluminium - Serrureries	26 700,00 €		
Tapiserie - Plâtrerie - Peinture	98 100,00 €		
Carrelages - Faïences - Sols souples	11 400,00 €		
Ascenseur - CVC - PB - Electricité CF/CF	204 200,00 €		
TOTAL	845 000,00 €		845 000,00 €

Après avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources réunie le 15 mars 2016, il est proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement prévisionnel, autorisant ensuite M. Le Maire ou l'adjoint faisant fonction à solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels.

RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

Objet : PARTENARIAT AVEC FRANCHEVILLE RELATIF A LA SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE D'ALAI

Rapporteur : F. SINTES

Considérant que la parcelle, cadastrée BE3, limitrophe de la commune de Tassin la Demi-Lune, est sur le territoire de Francheville,

Considérant que la commune de Tassin la Demi-Lune est propriétaire de ce terrain sur lequel est construite l'école d'Alai, 1 allée de l'Etoile d'Alai 69340 Francheville,

Considérant que cet établissement est une école publique de Tassin la Demi-Lune. Ainsi le Maire y inscrit les élèves au titre de l'article L131-5 du code de l'éducation et doit en assurer le fonctionnement au regard de l'article L212-4 du Code de l'éducation,

Considérant le besoin sur ce secteur de la Commune d'y établir un bureau de vote afin d'équilibrer le découpage électoral,

Considérant que le Maire de Tassin la Demi-Lune doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur cette parcelle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De solliciter la commune de Francheville pour engager un partenariat avec elle sur cette parcelle située sur le territoire de la commune de Francheville.**

